

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7101
vendredi 26 septembre 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Viticulture

L'indispensable adaptation



**INTERVIEW
CLAIRE FALCUCCI
P5 & 7**

**OPINIONS P4
DETTI È FATTI 8
BRÈVES P15
CULTURA P16
RÉTRO P17
AGENDA P18
POLITIQUE P19
ANNONCES LÉGALES P9**

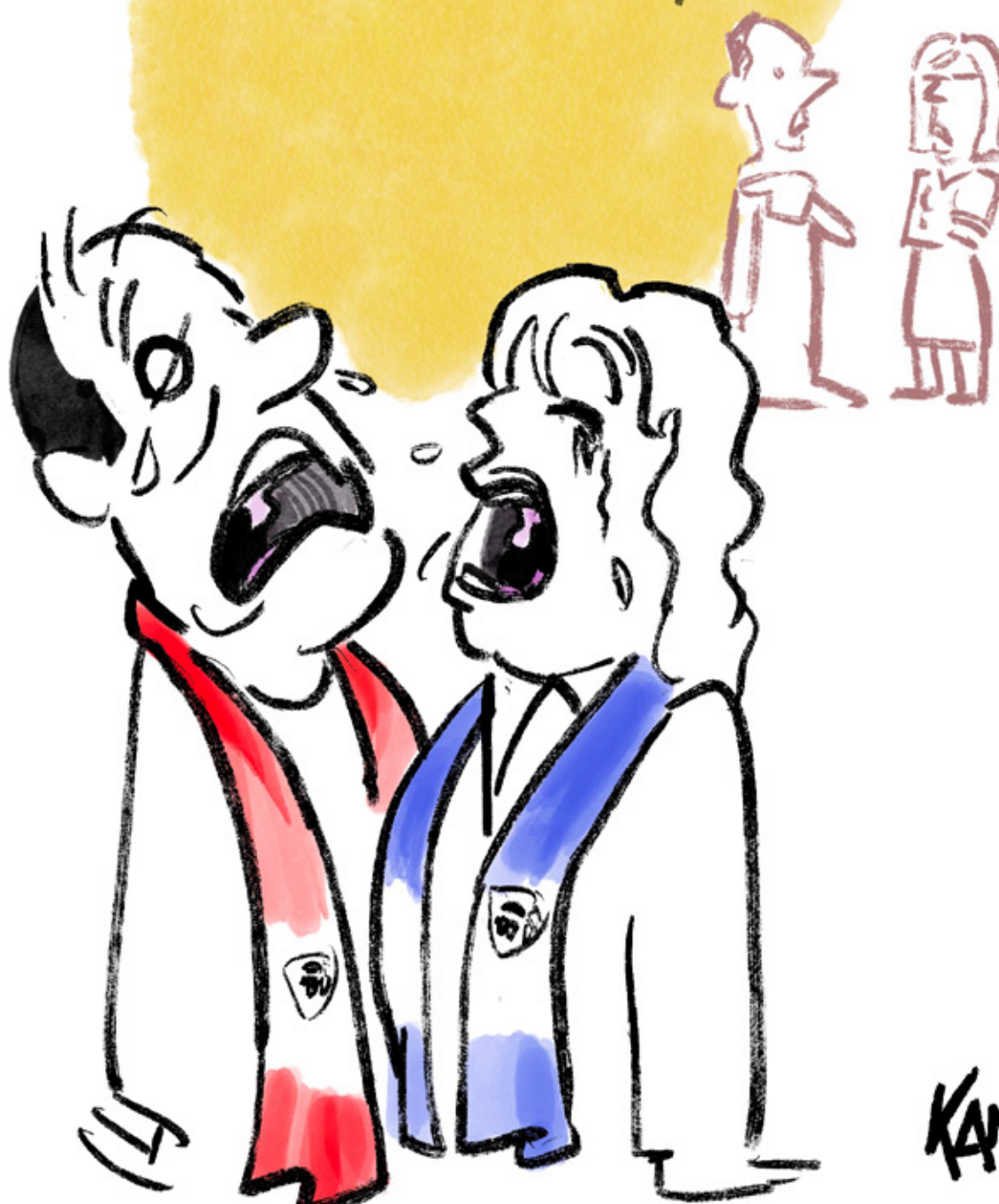
1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

DARCHÌ DIENGHJINI CUSÌ?
AMAFFIA? U DISIMPIECU?
L'AMBIENTE IMBRUTTATU?
U CLIMA? I DRIPUTENTI?
U MONDU CHÌ SI NE VA À CATERNU?

U BALLÒ...



KAMPÀ

**VITICULTURE****L'INDISPENSABLE ADAPTATION
INTERVIEW CLAIRE FALCUCCI****P5 À 7****DETTI È FATTI****P8****EN BREF ET EN CHIFFRES****P15****CULTURA****L'APPUNTAMENTO DI SANTU CASANOVA****P16****RÉTRO****UN ANNU FÀ****P17****AGENDA****P18****CARNETS DE BORD****P19****ANNONCES LÉGALES****P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@arelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**U « cuntestu »**

Calchi volta, quandu una squadra di ballò di u cuntinenti perdi contr'à un club corsu in Corsica, cerca à ghjustificà a so mediocrità spurtiva d'una manera bella strana è falsa. È l'asempii ùn mancani micca à u fà di l'anni, ch'ellu si trattessi di l'avversarii di u SC Bastia o di l'AC Ajaccio o d'altri furmazioni isulani, è què qualessa sia a divisioni. Sta volta, hè statu u casu di l'US Pays du Valois, chì hà cunnisciutu a disfatta a settimana scorsa in Mezavia contr'à u GFC Ajaccio, unu à zeru. Sicura chì nant'à u tarrenu, u scontru hè statu appena elettricu cù dui soluzioni da ogni parti è un'interruzioni di calchi minutu di a partita, ma senza ch'ellu fussi un affari strasordinariu da segnalà à mezu à tuttu ciò chì si passa ogni dumenicata nant'à i stadii di Francia inde i mondi prufizionali è amatori. À u nivellu di u ghjocu, ci sò pochi cosi à dì dinò, incù una vittoria strappata inde l'ultimi mumenti da l'Aiaccini chì, incù issu successu, sò passati leader di u so gruppu di Nazionali 3, lancendu com'ellu si devi u so campionatu. Eppo'com'è sempri cù i clubs pinzuti, hè una volta ch'elli voltani ind'è elli ch'elli si cappiani, vigliacconi ch'elli sò. L'US Pays du Valois hà publicatu in issu sensu un cumunicatu salitu dinunziendu violenzi, minacci è inghjuli razzisti contr'à parechji di i so ghjucadori, ma dinò u fattu d'essasi fatti stupà addossu è d'avè ricivutu buttigli d'acqua, nienti cà què. Peghju, a squadra vò fin'à accusà certi dirighjenti corsi di discorsi discriminatorii è dici ch'ella s'hè ghjirata subbitu ver di l'istanzi cumpitenti pà fà sorghja a verità. Pà contu soiu, u GFCA ricusa cù forza tutti l'accusi mintu-vati quì sopra. U so presidenti, Louis Poggi, hà incalcatu più cà mai nant'à i valori di rispettu è di fair play, fendu sapè ch'ellu faria apra anch'ellu un cartulari da l'autorità spurtivi dedicati, pà una struzzioni di i fatti è fà u lumu à mezu à i dui virsioni. Hè sempri più faciuli di pichjà contr'à i Corsi, si sà, è què senza cascà in un vittimisimu sprupusitatu. Chì issu club di u nordu di a Francia andissi à ghjucà in certi quartieri sinsubili di cità francesi maiò, hà da capiscia tandu ciò ch'ellu hè u «cuntestu». ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant' à a reta*

Vous en aviez assez des causeries sur l'allocation de rentrée scolaire qui ne servirait qu'à financer l'achat de téléviseurs et autres home-cinéma dernier cri? Fort heureusement, c'est terminé, du moins jusqu'à l'an prochain; sous réserve qu'elle ne soit pas supprimée d'ici là. Pour autant, nous n'en avons pas fini avec les querelles byzantines à propos de l'électro-ménager et du bon usage des fonds de la Caisse d'allocations familiales (Caf). Après les super-écrans plats, voici venu le temps de s'exciter sur les lave-vaisselle hors de prix que les ménages modestes se verraient offrir par la Caf. Rendez-vous compte: des lave-vaisselle à 900 euros, rien que ça! Alors que des braves gens qui travaillent, eux, se contentent d'une éponge et d'un flacon de produit-vaisselle! Mais où va-t-on? Qui peut le dire exactement... Ce qui est certain, c'est que la pastille rouge «vous êtes ici» indique clairement une société où (trop) nombreux sont ceux qui ignorent ou feignent d'ignorer qu'il ne suffit pas de travailler pour gagner un salaire décent et que «pauvre» n'est pas le synonyme de «fainéant» ou de «profiteur». Et qui, forts de certitudes acquises en gobant les discours de quelques indignés professionnels grassement stipendiés, se dispensent de vérifier la véracité des «informations» relatives aux «largesses» de la Caf. Qu'importe que celle-ci soit dans son rôle en aidant à l'équipement du logement certaines familles, selon des conditions bien précises (situation, nombre d'enfants, quotient familial); que cette aide puisse prendre la forme d'un prêt sans intérêt dont les remboursements seront prélevés sur le montant des prestations sociales et que tout soit fléché, encadré, jusqu'au choix des magasins où les familles pourront s'équiper. C'est un festival d'animosité, souvent saupoudrée de racisme; une débauche d'énormités, avec les désormais inévitables «je connais personnellement» ou «j'ai vu de mes yeux», jusqu'à prétendre que lave-vaisselle et congélateurs high-tech s'entassent dans les locaux des Caf. Puisqu'on vous le dit... Le «saluds de pauvres!» lancé par Gabin dans *La Traversée de Paris* puis repris par Coluche dans les années 1980 n'a hélas désormais plus grand-chose d'ironique. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

couperier @claudinecouper1 · 16 sept. Merci de rectifier auprès des téléspectateurs. On aurait pu croire que le lave vaisselle était offert par la caf. La caf sert de banque avec un prêt à taux 0. Trop grave de laisser passer ce genre de message en ce moment.	DEBOT Jacques @DebotJacques · 17 sept. Un prêt ce n'est pas gratuit. Les CAF se remboursent chaque mois par prélèvement sur les allocs.
Léna @inconnue990 · 17 sept. La CAF rembourse les lave-vaisselle... prochain palier : le Thermomix pour les familles nombreuses ? 🍷 Rigolez pas, c'est sponsorisé par vos impôts. x.com/SirAfuera/stat...	Danièle FAVARI #PIC12 @daniele_favari · 17 sept. Cela fait très longtemps que la #CAF paie l'électroménager. J'en ai vu une fois plein la Caf de Toulon : machine à laver, frigo et même lave vaisselle.
Pascale @CaloutiCalouta · 17 sept. Nouvel élément de langage : les lave-vaisselle payés par la CAF. Ils ne savent pas que la CAF fait des prêts à taux 0 aux familles très modestes.	Jérémy Le Bescont @jlb_CS · 17 sept. On ne leur paye pas des lave-vaisselles, on leur prête de l'argent pour, qu'ils remboursent. CAF-Caisse des allocations familiales. Oui, c'est son boulot.
ATsouhais @Foralonglife · 16 sept. Une collègue de travail a même eu une voiture d'occasion en plus du lave-vaisselle ! Mais les gauchistes diront que ce n'est rien à côté de l'optimisation fiscale. Ils ne comprennent pas que ceux qui bossent ne doivent RIEN à ceux qui glandent.	Charlotte Rocher @ChaRocher · 16 sept. Et sinon faire la vaisselle avec ses petites mimines : c'est gratuit. Je dis ça je dis rien.
Ankou-56 @ankou_56 · 8h En même temps la CAF devrait être supprimé, dans un pays normal tu bosse pour te payer ce dont tu à besoin. Il est anormal d'imposer à tous le fait de payer pour des gens qui choisissent de rester à leurs niveau de vie...	Oehttam Annylem @OAnnylem · 17 sept. C'est un prêt caf, c'est pas uniquement pour les laves vaisselles mais la literie aussi ou les meubles... bah si t'es pauvre, tu dors par terre, bah si t'es pauvre t'as pas besoins de meubles... raisonnement à la con encore ça

HUMEUR

C'est Bernard qui ne paie pas... et qui ment

La taxe Zucman fait parler. Plus exactement elle fait déparler. Depuis que l'idée a été lancée, on aura pu lire et entendre une quantité astronomique d'arguments pour ou contre son institution. Face à ceux qui invoquent justice sociale, solidarité nationale et respect de la souveraineté - un état ne pouvant décemment pas accepter que des gens décident dans leur coin de ne pas être assujettis à l'impôt- les opposants à la mesure ont déclenché un feu roulant d'éléments de langage. Le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'ils ne brillent pas par leur rationalité. Pour commencer, le patrimoine visé serait «virtuel», selon les adversaires de la taxe. On peine à voir en quoi un jet privé, un super-yacht ou une propriété de luxe sur une île paradisiaque manquent de réalité concrète. Pour d'autres, dont les principaux concernés, ce serait les pousser à l'exil. Outre que leur présence actuelle ne change pas grand-chose, il est facile de remédier à cet inconvénient par un système d'imposition fonctionnant au prorata des années de résidence sur le territoire. Selon Bernard Arnault, la taxe «ruinerait l'économie». Qu'elle nuise marginalement à sa fortune personnelle, personne n'en disconvient: c'est le principe même d'une taxe. Mais l'économie française ruinée? Elle ne vivrait donc plus que grâce à la fortune personnelle des milliardaires... et on se demande comment, dans ce cas, les 500 plus grosses fortunes ont pu être multipliées par 5 en 15 ans. On a pu lire aussi des comparaisons avec le boulanger du coin et le patron de TPE, dont on ignorait qu'il faisaient partie des ultra-riches, ou une démonstration farfelue selon laquelle la taxe empêcherait un nabab, détenteur de 100 milliards de patrimoine, d'acquérir une entreprise évaluée aux 2 milliards ponctionnés... en oubliant qu'il lui en resterait 98 pour effectuer ses petites emplettes. On peut toujours espérer que cette taxe verra le jour mais, quitte à faire rentrer des fonds, peut-être pourrait-on étudier l'idée d'une contribution dissuasive, applicable sans appel à tous ceux qui mentent, massacrent allégrement la logique et prennent les contribuables et autres payeurs de TVA pour des imbéciles. Chiche? ■ **Eric PATRIS**

Viticulture **L'indispensable adaptation**



Photo Stephan Bravin

La fin des vendanges a sonné en Corse.

Conséquence directe du changement climatique, depuis plusieurs années, septembre ne marque plus le début, mais bien la fin de la récolte du raisin.

Comment les vignerons s'adaptent-ils à cette nouvelle donne ?

Rencontre avec Claire Falcucci, qui a repris l'exploitation familiale et créé son domaine en 2019 à Vescovato.

Elle évoque l'indispensable adaptation, mais aussi l'évolution de son métier à travers l'essor de l'œnotourisme.



Photo Christophe Giudicelli

Pourquoi avoir choisi de devenir vigneronne ?

J'avais envie de voyager, de devenir mon propre patron et de soutenir mes parents. L'œnologie s'est imposée à moi, mais initialement je cherchais surtout un métier pour pouvoir vivre en Corse et reprendre l'exploitation. L'agriculture était une vocation, mais pas forcément le vin, même si j'apprécie beaucoup l'aspect transformation.

Vous êtes également œnologue.

Les deux casquettes sont plutôt rares.

Pour un domaine de 4 hectares comme le mien, cela reste rare. Mais la nouvelle génération de vignerons s'intéresse beaucoup à l'œnologie. On tend à se perfectionner. L'œnologie, c'est la prévention et la correction du vin. Aujourd'hui, nous faisons face à ce bouleversement climatique qui apporte de nouvelles difficultés. On n'a plus les maturités que l'on avait il y a encore six ans. Je m'amuse chaque année à comparer les vendanges de tel ou tel cépage. Ce que j'ai vendangé le 25 août cette année, je l'avais récolté le 12 septembre en 2019.

Quelles sont les conséquences de ces vendanges précoces ?

On voit qu'il y a un changement climatique réel. Maintenant, cela fait partie des nouveaux challenges. En tant qu'œnologue, on doit savoir le prendre à bras-le-corps. La maturité du sucre augmente. Mais est-ce que les niveaux d'acidité sont les mêmes ? Les équilibres sont différents selon chaque millésime. On a de nouvelles façons d'appréhender les choses.

Comment s'adapter, justement ?

On s'impose une rigueur dans l'observation. S'il y a dix ans on pouvait contrôler une fois par semaine, aujourd'hui c'est une fois tous les trois jours. Trop de chaleur ou une pluie peuvent tout bouleverser. Nous, on a un petit chai, donc on essaie d'anticiper les entrées et les sorties dans les caves. Et chaque année, on a une parcelle qui décide d'être plus précoce. En fait, il faut être prêt de plus en plus tôt. Cela veut dire avoir de la place pour stocker, et disposer des matières sèches.

Si s'adapter est une question d'organisation, l'inquiétude est ailleurs ?

La difficulté, ce n'est pas tant de s'adapter, c'est que chaque année est différente. Ces dernières années, on a eu une forte pression de cicadelles qui piquent la vigne et perturbent la maturité. La chaleur stresse les raisins : on risque d'avoir moins de jus pour le même degré. Et la projection à moyen et long terme devient difficile. Après, faire de l'agriculture a toujours été compliqué car nous avons le ciel au-dessus de la tête. Mais je remarque qu'en peu de temps je n'ai plus les mêmes problématiques. Chaque année, je me dis : « J'espère que je vais vendanger en septembre, comme les trois premières années. » Et chaque année, on repart en arrière.

Ces vendanges précoces et le changement climatique modifient-ils le goût du vin ?

Nous, on travaille pour maintenir la même qualité. Le même goût oui, car cela reste le même terroir. Après,

est-ce qu'il ne manquerait pas un petit quelque chose en raison des maturités précoces ? J'espère que non. Mais ça, on n'a pas la capacité de le maîtriser. L'inquiétude, c'est surtout l'impact de ce stress sur la durée de vie de la vigne.

Cela veut dire qu'il faudra replanter plus souvent ?

Ce n'est pas la replantation qui fait peur. C'est plutôt vers quoi on va tendre. Il y a de gros travaux actuellement pour trouver des cépages résistants. Mais il faut savoir si ces cépages vont plaire au goût des consommateurs, car ils sont encore peu connus. Il y a une révolution dans le monde œnologique. On voit aussi que la consommation de vin, notamment rouge, est en baisse. Les goûts évoluent très rapidement. Au final, ce sont les consommateurs qui nous font vivre. La grande question, c'est : quelle vigne planter ? Pour moi, ce sera un cépage résistant, capable de s'adapter aux grandes amplitudes de chaleur. Le travail en cave ne changera pas, c'est le fruit qu'il faut apprendre à préserver pour qu'il arrive en cave avec tous ses équilibres. Aujourd'hui, on vendange de plus en plus tôt pour conserver cela, mais je suis convaincue qu'on va avoir des dépérissements de vigne à cause de ce stress.

Cela signifie-t-il que les cépages insulaires pourraient disparaître au profit d'autres ?

Non, la magie de la sélection végétale fait que l'on peut créer des croisements entre cépages. Cette repro-

Ce que j'ai vendangé le 25 août cette année, je l'avais récolté le 12 septembre en 2019.

«La magie de la sélection végétale fait que l'on peut créer des croisements entre cépages. Cette reproduction va permettre d'apporter une capacité de résistance et d'adaptation supplémentaire.»



Photo Christophe Giudicelli

duction va permettre d'apporter une capacité de résistance et d'adaptation supplémentaire. Après, il y aura aussi des nouveautés. C'est dans ces périodes qu'il peut y avoir des innovations. Cela va nous permettre de faire évoluer nos vins en gardant notre typicité. La recherche sera notre alliée. Au lieu d'être uniformisés, nous pourrions nous distinguer.

Le réchauffement climatique, c'est aussi des pays nordiques qui pourraient devenir producteurs de vin et concurrencer les vins méditerranéens.

Les consommateurs vont goûter et moi la première. Les vins d'Angleterre ou de Normandie vont peut-être être cotés. Mais je ne vois pas cela à court terme. Il y a 20 ans, on parlait des vins d'Argentine, du Chili. On s'était dit que les gens n'allaient plus boire de vin français. Oui, les habitudes de consommation évoluent, mais il est très rare de se détourner d'un produit du terroir avec une typicité.

Toutefois, la consommation de vin n'est-elle pas en baisse ?

Les études montrent que la bière et les cocktails sont plus présents. Notre alimentation a aussi changé : nous mangeons moins de plats riches qui s'accompagnent de vin rouge. Il y a aussi le fait que le consommateur peut se sentir intimidé par l'intellectualisation autour du vin. Dans les années 50, on coupait le vin à l'eau

et on en servait aux enfants dans les cantines. Dans l'événementiel et les concerts, la bière a pris des parts de marché, et cela se retrouve dans les achats des consommateurs. Il faut créer des opportunités pour boire du vin. Il ne faut pas oublier que le vin est fait pour être bu, même si on l'a sacralisé. La plus grosse difficulté, c'est

Il faut créer des opportunités pour boire du vin.

Il ne faut pas oublier que le vin est fait pour être bu, même si on l'a sacralisé.

que les habitudes de consommation évoluent plus vite que les changements que nous pouvons mettre en place. Je pense par exemple au rosé gris, qui était très à la mode : des vignerons avaient monté des plans économiques dessus. Désormais, il faut trouver une autre destination pour ces vignes. Alors qu'un plan économique chez un vigneron, c'est sur 50 ans !

Cette nécessité de créer une «expérience», expliquerait le boom de l'œnotourisme ?

C'est très logique. Dans la baisse de consommation, on entend aussi l'argument santé, mais le consommateur

veut surtout savoir ce qu'il y a dans ses bouteilles. Les grands consommateurs de vin vivent en ville. Ils vont voir les producteurs, on est dans l'expérience. L'œnotourisme en Corse, c'est aussi un moyen d'exister auprès des consommateurs. Chez un caviste, il y a une forme d'anonymat entre les différents vignerons. Au départ, c'était surtout un vecteur de communication. C'est devenu une activité à part entière. La dégustation dans les vignes, autour d'une planche de charcuterie et de fromage, c'est devenu le minimum syndical.

Les vignerons vont-ils se transformer en professionnels du tourisme ?

À l'échelle de mon domaine, pas encore. Mais certains sont devenus agriculteurs, hôteliers et restaurateurs. Et j'ai beaucoup d'admiration pour eux, car ce sont des métiers très difficiles, pas toujours compatibles en termes d'horaires.

Comment voyez-vous l'avenir de votre profession ?

Il va falloir continuer à être rigoureux, et c'est presque un pléonasme de dire qu'il faut être connecté à notre environnement car l'agriculteur a toujours eu le ciel sur sa tête. J'espère qu'on arrivera à démocratiser le vin, et à faire disparaître ce sentiment que les gens ont parfois : la peur d'ouvrir une bouteille ! ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Formation

La première école hôtelière de l'île ouvrira en novembre

À deux mois de son ouverture, la future École hôtelière Méditerranée a accueilli ses premiers visiteurs. Le 17 septembre, une journée portes ouvertes a permis de découvrir le chantier en cours au Palais des Congrès d'Ajaccio, où seront formés dès novembre les premiers étudiants. Pour Pascal Agostini, directeur de l'enseignement et de la formation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCI) « C'est le point de départ d'une nouvelle aventure qui associe élus consulaires et monde de l'entreprise. L'ambition est de devenir un pôle d'excellence en Corse et en Méditerranée ». Le projet, mené par la CCI, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CRMA), le Groupe Amparà Méditerranée et plusieurs partenaires académiques, se veut structurant. Dès cette rentrée, six formations sont proposées, du CAP au Bac +3, dans les domaines des arts culinaires, du management hôtelier, du tourisme et de l'événementiel. L'école veut établir un lien fort avec le territoire. « L'objectif est de créer un concept qui permette aux jeunes Corses de s'investir dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, avec des formations ouvertes à l'international et un ancrage local très marqué », a détaillé Pascal Agostini, en insistant sur les collaborations prévues avec producteurs et professionnels, pour répondre aux attentes du secteur. « Nous avons besoin de collaborateurs formés, qui connaissent la région et soient capables de raconter l'histoire du miel, de l'élevage ou de la vinification », a indiqué Marc Goetz, directeur de l'hôtel du Golfe et président de la section restauration de l'UMIH Corse-du-Sud, en soulignant que l'école est « un outil qui permettra aux jeunes d'avancer dans leur carrière et de répondre aux besoins concrets de nos établissements ». Lors de la journée portes ouvertes, ponctuée par des conférences, des démonstrations culinaires et la présentation des cursus, les visiteurs ont pu découvrir les espaces dédiés aux ateliers culinaires, laboratoires, salles de cours et zones collaboratives, encore en cours d'aménagement. Les futurs élèves ont rencontré des entreprises partenaires susceptibles de leur proposer des contrats d'apprentissage. Près d'une centaine de jeunes sont attendus pour cette première rentrée. Les candidatures restent ouvertes, en particulier pour le bachelor Savignac, développé avec une école de référence en hôtellerie-restauration, où une quinzaine d'inscriptions sont déjà enregistrées. À terme, l'École hôtelière Méditerranée pourrait accueillir jusqu'à 400 étudiants chaque année. ■ **Manon PERELLI**

Éducation • Ajaccio

Mieux articuler temps scolaire et périscolaire

« Proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école en organisant la complémentarité des temps éducatifs. » C'est l'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) et du plan « mercredi » que la ville d'Ajaccio, l'Académie de Corse et la préfecture de Corse-du-Sud ont signé le 16 septembre 2025, à l'école primaire des Jardins de l'Empereur. Le PEDT vise à organiser et structurer les activités périscolaires et les accueils de loisirs du mercredi pour les 3-11 ans, avec l'ambition d'assurer « une cohérence éducative entre les temps scolaires et périscolaires, en proposant des activités diversifiées, de qualité, accessibles à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ». « Les dispositifs ne sont pas toujours lisibles. La première des choses, c'est d'expliquer ce que nous faisons les uns et les autres. Ce point de convergence permettra d'assurer le meilleur épanouissement de nos enfants au long de la vie, pour mieux les préparer à l'avenir », a insisté le maire Stéphane Sbraggia, en indiquant par ailleurs que « l'objectif est aussi de travailler sur l'égalité des chances ». Le PEDT misera ainsi sur l'ensemble de la communauté éducative « pour offrir un environnement éducatif stimulant, bienveillant et adapté au développement global des enfants ». Concrètement, le projet se décline en 173 actions autour de quatre axes : un accueil de qualité pour chaque enfant ; la coopération entre les acteurs éducatifs ; la construction de parcours cohérents de la petite enfance à l'âge adulte et une prise en compte globale de l'enfant pour favoriser sa réussite. Le plan « mercredi » vient pour sa part compléter ce dispositif en proposant des mercredis pensés comme de vrais temps éducatifs, avec des activités de qualité, portées par une diversité d'acteurs. « En structurant les actions, en organisant les services dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville d'Ajaccio a fait le choix de placer l'enfant et le jeune au cœur du dispositif éducatif, d'harmoniser les dispositifs et de donner plus de sens aux différents projets pédagogiques », a salué le recteur Rémi-François Paolini en soulignant : « L'éducation ne se limite pas à l'école. La ville avec l'ensemble de ces dispositifs nous aide à porter un projet de société. En conjuguant nos efforts, nous pouvons construire cette école ouverte, ambitieuse et inclusive au service de nos élèves ». ■ **Manon PERELLI**



Photo Manon Perelli

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à BORGIO, le 18 septembre 2025 il a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LA MELONITE

Siège social : LORETO-DI-CASINCA (20215), Coste.

Objet social : "La création, la conception, la fabrication, la confection, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation et la vente de vêtements, d'accessoires et d'équipements de sport et de loisir [...]".

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)

Inaliénabilité des actions :

Les associés fondateurs entendant que les actions soient inaliénables pendant une durée de 2 années

Cessions d'actions : Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Président : Mme Marie Eugénie Dominique Catherine ALBERTINI, demeurant à LORETO-DI-CASINCA (20215), née à BASTIA (20200) le 8 octobre 1985.

Directeur général : Mme Emilie Anne-Line DELAMARE-ABBENANTI, gérante de société, demeurant à BORGIO (20290) Strada Vecchia, née à TOURS (37000) le 9 avril 1981.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le Président

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/09/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

CULTURE HUB

Siège social : 360 Strada di A Piattatella 20220 MONTICELLO

Capital : 1000 €

Objet social : La conception, le développement, l'édition, l'exploitation et la commercialisation de plateformes de formation en ligne (e-learning) et de contenus pédagogiques digitaux.

Président : Mme SERVANT - TOCQUE Valérie demeurant 360 Strada di A Piattatella 20220 MONTICELLO élu pour une durée illimitée

Directeur Général : Mme RODRIGUEZ BRONDO Valeria demeurant 17 Rue de Paris 78560 LE PORT-MARLY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 03



**AARPI MCM AVOCATS
SELARL CLAUDE CRETY**

Avocat au barreau de Bastia
13, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA - 04.95.31.35.63
contact@mcm-avocats.fr

Société par actions simplifiée
MARSEA BASTIA

Capital : 1 000,00 euros
Siège social :
33 Rue César Campinchi
20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, à BASTIA le 7 septembre 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée, dénommée « MARSEA BASTIA » dont les caractéristiques sont les suivantes :

Capital : 1 000,00 €

Siège social : 33 Rue César Campinchi, 20200 BASTIA

Objet social : - La gestion logistique et administrative de plateaux techniques à destination des professionnels de santé ;
- La location ou la mise à disposition de plateaux techniques, d'équipements et matériels médicaux, paramédicaux ou esthétiques à destination des professionnels de santé ; ainsi que l'activité d'épilation laser ;
L'exploitation sous toutes formes et par tous moyens de centres laser esthétique ;
- La location ou la mise à disposition de locaux meublés ;
- La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services à destination des professionnels de santé ;

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Président : Madame Marie SEATELLI, née le 4 mars 1996 à MARSEILLE, célibataire, de nationalité française, demeurant et domiciliée à PARIS (75006), 17 Rue de Sèvres

Apports : L'associée n'a effectué que des apports en numéraire.

Exercice du droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société SAS MT PLACO 2B, au capital de 2 000 €.

Siège : Immeuble Andreani, Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : Tous travaux de plâtrerie, de pose de cloisons sèches, de faux plafonds et d'isolation intérieure ; tous travaux de peinture intérieure et extérieure, revêtements muraux et de sols. Le montant des apports en numéraire s'élève à 2 000 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Marius TUDORACHIE, demeurant Immeuble Andreani, Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO.

Directeur général : Monsieur Pascal MAROSELLI, demeurant Hameau De Mignataja 20240 VENTISERI.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 septembre 2025, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

ROM HOLDING

Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 2 Avenue du Premier Consul, 20000 AJACCIO

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : - La propriété, la prise de participation directe ou indirecte et l'acquisition par tout moyen, notamment par voie d'achat, souscription, apport, fusion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ; - La gestion administrative et financière de ces titres ou droits sociaux dans toutes entreprises avec ou sans personnalité morale ; - L'animation et le contrôle des filiales ; - La direction et/ou la participation à la gouvernance des filiales ou de sociétés tierces ; - Toutes prestations de services [techniques, commerciales, financières et administratives, etc] au profit desdites filiales ; - La propriété et la location de biens mobiliers et immobiliers en vue de les louer ou sous louer aux entreprises filiales ou non ; - Le conseil, l'assistance organisationnelle, l'ingénierie ou études techniques au profit de tous entreprises ou organismes ; - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social : 1.000 euros divisé en 10.000 actions de 0,10 euro chacune.

Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre actionnaires, volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des actionnaires statuant dans les conditions fixées à l'article 21, l'actionnaire cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a droit de participer aux décisions collectives si ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée, de la vidéoconférence/conférence téléphonique, ou de l'envoi des pièces requises en vue d'une consultation écrite ou de l'établissement de l'acte exprimant la volonté des actionnaires. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque action donne droit à une voix. A été nommé **Président :** Monsieur Jérôme MANCINI, demeurant 3 Parc Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, nommé sans limitation de durée. La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le Président

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/07/2025, il a été constitué une société civile dénommée :

A SPADDA

Siège social : lieudit Ampinata, 20112 SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO

Capital : 150000 €

Objet social : toutes activités immobilières non réglementées, notamment l'acquisition, la gestion, l'aliénation, de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non - la réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières - la mise à disposition gratuite des biens acquis par la société au profit des associés - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. **Gérance :** M PEDINIELLI Ange demeurant lieudit Ampinata 20112 SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO ; Mme PEDINIELLI Anne-Laure demeurant lieudit AMPINATA 20112 SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO **Cession de parts sociales :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément sera accordé par la gérance de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 07

COONX

Société par actions simplifiée

Au capital de 600 euros

Siège social : Levidello

20167 AFA

RCS AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AFA du 10/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : COONX

Siège : Levidello, 20167 AFA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 600 euros

Objet : Le développement et l'exploitation d'applications numériques de recrutement.

Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexandre STOFATI, demeurant lieudit Levidello, 20167 AFA.

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

ICN - ANNONCES LEGALES
www.icn.corsica
Rubrique annonces légales

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 16 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale :

VAZZIO INVEST

Siège social : 15 Boulevard Sampiero, 20000 AJACCIO

Objet social : Location, gestion, administration par tous moyens de tous biens mobiliers, ou immobiliers, bâtis ou à bâtir.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Ambroise TOMASI, né le 20 octobre 1982 à AJACCIO (2A), demeurant 15 Boulevard Sampiero 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 16/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Dénomination : CORSICA CREPES

Siège : Rue de Candia, Immeuble Le Marjolaine 20090 AJACCIO.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 500 euros.

Objet social : Snacking forain sur place ou à emporter, vente de glaces artisanales, vente de boissons alcoolisées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect du droit de préemption des associés et sont soumises à l'agrément préalable de tous les autres associés.

Président : Madame Vanessa, Marie MARTY, demeurant Rue de Candia, Immeuble le Marjolaine, 20090 AJACCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio, du 23/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

CALGIDUS R&D

Siège : Le Salario, Chemin de Torretta 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 Euros

Objet : Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles [code NAF 7219Z].

La recherche, le développement, la conception, l'expérimentation, la modélisation, le prototypage, l'industrialisation et la valorisation de solutions technologiques innovantes dans le domaine de la décarbonation thermique des bâtiments, et plus particulièrement :

- Recherche-développement de systèmes de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) à haute efficacité énergétique,

- Recherche-développement de systèmes de génie climatique appliqué aux pompes à chaleur géothermiques,

- Recherche, amélioration, optimisation et conception de sondes géothermiques souterraines, y compris tout procédé ou composant de transfert thermique sous-terrain,

- Gestion, exploitation, cession ou concession de droits de propriété intellectuelle relatifs à ces technologies (brevets, logiciels, marques, modèles),

- Réalisation d'études techniques, de prestations de recherche et de développement, et d'accompagnement technologique pour des tiers,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Joseph RABISSONI, demeurant Le Salario, Chemin de Torretta 20000 AJACCIO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 04/08/2025, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

COSMOPILATES

Objet social : Ostéopathe – cours de Pilates

Siège social : Chemin d'Occi – 20220 L'Île Rousse

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : BASTIA

Président : Madame Salomé LACOMBE demeurant Route de Santa Reparata à L'ILE ROUSSE

XB BTP

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Résidence les Acacias

Bât A - Chemin de Pietralba

20090 AJACCIO

RCS en cours d'attribution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 10/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : XB BTP

Siège : Résidence les Acacias, Bât A, chemin de Pietralba, 20090 AJACCIO

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La pose de revêtement, travaux de maçonnerie, de plaquiste et de peinture. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 1 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Pranvera XHELI, demeurant Résidence les Acacias, Bât A, chemin de Pietralba, 20090 AJACCIO La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis, La Présidente

NOMINATIONS
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

MALAGOLI

Société par actions simplifiée

Au capital de 108 200 euros

Siège social : Ribba

San Gavino Di Carbini

20137 PORTO VECCHIO

410 623 102 RCS AJACCIO

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2025, il résulte que :

- la société AUDIT EXPERTISE-COMPTABLE NINU - AECN, SARL au capital de 1.201.000 euros dont le siège social est 2 Boulevard Paoli 20200 BASTIA, immatriculée sous le numéro 849 997 523 RCS Bastia, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société AL AUDIT CONSEIL & FINANCE, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est 48 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée sous le numéro 982 400 178 RCS Ajaccio, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante,

Pour avis, le Président

AZ HABITAT - AZH

Société à responsabilité limitée

Au capital de 247.260 Euros

Siège social :

Zone Industrielle de Baléone, Km 5

20167 SARROLA CARCOPINO

489 635 987 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2025, l'associée unique a nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Ghjuvan-Carlu CESARI, demeurant Les Terrasses d'Ajaccio, Lieudit Strette, Avenue Noël Franchini 20090 AJACCIO, en remplacement de Madame Marie-Josée CASANOVA, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour Avis, la Gérance

PROCEDURES
COLLECTIVES

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 24/01371

N° Portalis DBXI-W-B7I-DJGX

EXTRAIT

Par jugement du 08 septembre 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : SCI CANELLE ayant son siège social lieudit Canelle 20238 CENTURI

Forme : S.C.I. SCI CANELLE

Inscrite au RCS : 435175070

Activité : gestion d'immeuble

Date de cessation des paiements :

09 décembre 2024

Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.

Mandataire Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

POURSUITE ACTIVITE

MIMI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social :

1 Rue Des Soeurs Galloni D'Istria

20113 OLMETO

953 303 955 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 09 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidence

ICN - ANNONCES LEGALES

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7
sur notre site : www.icn.corsica
Rubrique annonces légales

FIN LOCATION
GERANCE

N° 17

FIN LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 19/09/2025, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de vente de produits pétroliers et toutes activités accessoires, sis Av Sampiero Corso 20600 BASTIA, consentie depuis le 01/06/2012 par la Société KYRN STATION SARL au capital de 8000€, siège Social LD Puretto RN 193 20600 FURIANI, RCS BASTIA 439 426 610, au profit de la SARL FAIL-LACE, AV Sampiero Corso RN 193 20600 BASTIA. La résiliation prend effet à partir du 30/09/2025.

MODIFICATION
DIRIGEANT

N° 18

CAMPIANU

Société par actions simplifiée
au capital de 210 000 euros
Siège social : Lieu-dit Marincaggi
Lotissement La Pinède,
20128 ALBITRECCIA
901 853 200 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 10/09/2025, il résulte que M. Olivier, Simon, Emmanuel POSATI, demeurant Lieu-dit Pozzo, 20129 BASTELICACCIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Alexandre DESUMEUR, démissionnaire.

Pour avis, Le Président



NOMINATION
ADMINISTRATEUR

N° 19

NOMINATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE

Date : 09/05/2025
RG 25/00068 - Minute 68/25

Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire de la SCI HOPAL [N°SIREN 794718783] Ordonnance désignant, M. ERIC GUYON, expert judiciaire près la cour d'appel de Bastia, en qualité d'administrateur provisoire de ladite SCI HOPAL avec pour mission de gérer et d'administrer cette société pendant une durée de 24 mois qui pourra être prolongée sur requête ou référé, avec tous les pouvoirs du gérant et de prendre toutes les mesures imposées par l'urgence et la situation de l'entreprise.

MODIFICATION
STATUTS

N° 20

SARL ARBIMEX

au capital de 500€
siège social : 18bis Avenue Emile Sari
20200 BASTIA
920 049 327 RCS BASTIA

CESSION DE PARTS SOCIALES
AUGMENTATION DU CAPITAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2025, il a été décidé le rachat de la participation de 5% des parts sociales de M. David DAMIANI et une augmentation de capital de 400€ et de modifier en conséquence l'article 6,7,15 des statuts.

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS

N° 21

BLANC LUMI

SARL en liquidation
Au capital de 15 244,90 €
Siège de liquidation :
6 RUE STEPHANOPOLI
20000 AJACCIO
496 820 192 RCS AJACCIO

Par décision de l'Assemblée générale du 25/03/2025, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Madame Francoise BLANC, demeurant BARBICAJA, LOT PECH, ROUTE DES SANGUINAIRES 20000 AJACCIO de son mandat de liquidatrice, de donner à cette dernière quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 25/03/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 22

VARSAVA

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 524 euros
Siège social : CALVI 20260
Résidence Caroline
395307382 RCS BASTIA

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé comme liquidateur Yann MARESZ, demeurant 18 Rue Quincampoix, 75004 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé Résidence Caroline, 20260 CALVI.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de BASTIA.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 23

CORSE INDUSTRIE
AMÉNAGEMENT

EURL au capital de 3000,00 €
Siège : Lieu - Dit pont de la vanne
20117 Ocana
RCS Ajaccio n° SIREN 790 285 241

Par décision de l'associé unique du 18/09/2025 à 17 H, les comptes de liquidation ont été approuvés, le liquidateur Calassi Sauveur demeurant 5 Colline des fleurs (Porticcio) 20166 Grossetto Prugna a été déchargé de son mandat et la clôture de liquidation a été prononcée à compter du 18/09/2025 à 17 H.
Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 24

CORSICA ALLIANZA 3 D

EURL au capital de 3000,00 €
Siège : Lieu - Dit pont de la vanne
20117 Ocana
RCS Ajaccio n° SIREN 531749307

Par décision de l'associé unique du 18/09/2025 à 17 H, les comptes de liquidation ont été approuvés, le liquidateur Calassi Sauveur demeurant 5 Colline des fleurs (Porticcio) 20166 Grossetto Prugna a été déchargé de son mandat et la clôture de liquidation a été prononcée à compter du 18/09/2025 à 17 H.
Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 25

VARSAVA

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 524 euros
Siège social : CALVI
20260 Résidence Caroline
395307382 RCS BASTIA

AVIS DE
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 DECEMBRE 2024 à l'adresse du siège a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yann MARESZ, demeurant 18 Rue de Quincampoix 75004 PARIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de BASTIA.
Pour avis, Le Liquidateur

RECTIFICATIF

N° 26

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 09, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » du 19 septembre 2025 - ICN 7100.
Concernant : La constitution de la société dénommée
« EURL CORSIC'ALIMENT »
Il a été omis de préciser :
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Achat, vente et livraison d'alimentation animale, compléments alimentaires, accessoires, outillages.
Le reste sans changement.

TRANSFERTS SIEGES

N° 27

A STAGNOLA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : 1 Parc Cuneo d'Ornano
Immeuble Maillot
20000 AJACCIO
498 033 760 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 10/09/2025, l'A.G.E. des associés de la société à responsabilité limitée A STAGNOLA a décidé de transférer le siège social du : 1 Parc Cuneo d'Ornano, Immeuble Maillot, 20000 AJACCIO au : Résidence la Pinède, Route du Vieux Molini 20166 ALBITRECCIA à compter du 10/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

N° 28

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

TAXIS MEDICALISES
DU TARAVO

Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : avenue Tollinchi
20190 SANTA MARIA SICHE
RCS AJACCIO 880 494 729

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée TAXIS MEDICALISES DU TARAVO a décidé de transférer le siège social du avenue Tollinchi, 20190 SANTA MARIA SICHE au Lieu-dit Jabella - 20167 PERI à compter du 15/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 29

N° PC : 2025RJ0170
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur FANTI PIERRE, Village 20242 PIETROSO. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, n°318 853 751 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 13/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 010/TX/2025

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de mise à niveau réseaux secs et humides

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique des prestations et leur niveau de qualité, prise en compte de la sécurité, jugées au vu du mémoire justificatif
15% Délai d'exécution en jours ouvrés
45% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 13/10/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 19/09/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 31



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine [ou équivalent] nécessaires à la réparation et prestations de maintenance des engins relance des lots 4 et 19

Numéro de référence : 2025-IDGM-0224

Date limite de remise des offres : 27 octobre 2025 à 12H00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/09/2025

DERNIERES MINUTES

N° 32

BRASSERIE MONTE CARLO RESTAURATION

Société par actions simplifiée

Au capital de 4 000 euros

Siège social :

CHEZ MR STREIT JEAN PHILIPPE

QUARTIER MONTE CARLO

20600 FURIANI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 7 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

BRASSERIE MONTE CARLO
RESTAURATION

Siège : CHEZ MR STREIT JEAN PHILIPPE
- QUARTIER MONTE CARLO - 20600 FURIANI

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : Grande restauration, vente de plat à emporter ou à consommer sur place, snack, pizzeria, glacier, salon de thé.

.../...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur STREIT Jean Philippe, demeurant QUARTIER MONTE CARLO - 20600 FURIANI

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président

N° 33

PASTIFICIO E RISOTTERIA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 €

Siège social : 2 Avenue du 1er Consul

20000 AJACCIO

909 864 480 RCS AJACCIO

En date du 17/09/2025, l'associé unique a nommé en qualité de Président, M Emmanuel ROMEI, Res. Alzo di Sole, 20090 Ajaccio en remplacement de Monsieur Alexis VERGNORY à compter du 17/09/2025.

Mention en sera faite au R.C.S d'Ajaccio

N° 34



COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 02/2025

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
ACCORDS-CADRES DE MAITRISE D'ŒUVRE A BONS DE COMMANDE
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : Commune de Calenzana, regie de l'eau et de l'assainissement

Type de numéro national d'identification : SIRET

N° national d'identification : 212 000 491 000 69

Code postal : 20214

Ville : Calenzana

Groupeement de commande : non

2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Monsieur MARCHETTI Francois

Courriel : dgs@calenzana.fr

Tél : +33 495628859

3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir l'article 4 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise et la capacité technique de l'entreprise : voir l'article 4 du règlement de la consultation

Technique d'achat : sans objet

Date et heure limites de réception des plis : le 22 octobre 2025 à 12 heures

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidat : non

Possibilité d'attribution sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : oui

4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Accords-cadres de maîtrise d'œuvre à bons de commande : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Le montant maximum des travaux concernés par la mission est de 400 000 Euros H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

CPV : Objet principal : 71300000-1

Type de marché : prestations intellectuelles

Lieu principal d'exécution du marché : CALENZANA

Durée du marché : 4 ans

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

5 : Lots

Marché alloti : non

Lieu d'exécution du lot : CALENZANA

6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : non



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS I POÊLES À GRANULES I PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC « PARALLÉLISÉE »
(par voie électronique)
(L. 181-10-1 du code de l'environnement)**

**PROJET DE LA RÉNOVATION
DES PISTES AÉRONAUTIQUES ET LA REPRISE
DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES
DE LA BASE AÉRIENNE 126**

Commune de VENTISERI

2ÈME PARUTION

Conformément aux articles L181-10-1 du code de l'environnement, il sera procédé du 22 septembre 2025 au 22 décembre 2025 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) préalable à une autorisation environnementale relative au projet de la rénovation des pistes aéronautiques et la reprise des réseaux d'eaux pluviales de la Base Aérienne 126 sur la commune de VENTISERI.

La demande d'autorisation environnementale présentée relève de la rubrique 2150 de la nomenclature des IOTA.

La consultation se déroule en parallèle à l'instruction du dossier suivant les modalités définies dans le Code de l'Environnement.

M. Pierre-Olivier BONNOT, Chef de service à la DDETSPP de la Haute-Corse, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Bastia. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. François-Marie SASSO, Expert aménagement du territoire, urbanisme, spécialiste des travaux maritimes, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute information technique peut être demandée à la Direction d'infrastructure de la Défense Sud-Est/Pôle conduite d'opérations de Corse (PCO), Camp Henry Martin, CS 60101, 20290 BORGIO :

sid-sud-est-di-pco-bgo.trait.fct@intradef.gouv.fr

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-parallelisees>)

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant l'ensemble des pièces du dossier, notamment l'étude d'impact, le résumé non-technique, les plans et annexes sont consultables pendant la durée de la consultation :

* sur le site internet dédié à cette consultation :

<https://www.registre-numerique.fr/base-aerienne-126-ventiseri> ;

* sous format papier, sur demande présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la consultation auprès de la direction départementale des territoires de la Haute-Corse, Service juridique et coordination, Unité Coordination, 8 boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 BASTIA CEDEX 9) - Tél : 04.20.06.70.05.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations et propositions :

* directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses réunions publiques ou lors de sa permanence ;

* par courriel à l'adresse suivante :

Base-aerienne-126-ventiseri@mail.registre-numerique.fr ;

* sur le site internet dédié à cette consultation :

<https://www.registre-numerique.fr/base-aerienne-126-ventiseri> ;

* par voie postale à la Direction départementale des territoires, Service Juridique et Coordination, Unité Coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 BASTIA CEDEX 9, à l'attention du commissaire-enquêteur - « Projet de la rénovation des pistes aéronautiques et la reprise des réseaux d'eaux pluviales de la Base Aérienne 126 ».

Une réunion publique d'ouverture sera organisée, dans les 15 premiers jours suivant le démarrage de la consultation du public, en présence du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage à la mairie de Ventiseri le samedi 04 octobre 2025 de 09h30 à 12h00.

Une réunion de clôture sera organisée, dans les 15 derniers jours précédant la fin de la consultation du public en présence du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage à la mairie de Ventiseri : le samedi 13 décembre 2025 de 09h30 à 12h00.

Durant toute la durée de la consultation, les avis des services sollicités seront annexés au fur et à mesure au dossier et pourront être consultés.

Une permanence sera organisée par le commissaire enquêteur le vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 16h30 à la mairie de Ventiseri.

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport du commissaire-enquêteur au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la directrice des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE), par délégation du ministre des Armées, statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

La décision prendra la forme d'un arrêté ministériel, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

COMMUNE DE CAGNANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le Marché :

Commune de Cagnano - Mairie - Hameau d'Ortale - 20228 CAGNANO
Téléphone : 04 95 35 01 67 - Courriel : mairie.de.cagnano@orange.fr
Profil acheteur : www.achatspublicscorse.com

2. Objet du Marché :

Mission de Maîtrise d'œuvre pour :

1/ La réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable du hameau de Carbonaccia.

et

2/ La création d'un réseau de collecte des eaux usées au hameau de Carbonaccia et transfert vers le réseau d'eaux usées du hameau d'Adamo.

3. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique. Le Maître de l'Ouvrage se réserve la possibilité d'engager une négociation.

4. Date limite de réception des offres : le 06 octobre 2025 à 10 heures.

5. Délai de validité des offres : 120 jours.

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître d'Ouvrage également indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

- Lettre de candidature [DC 1 ou forme libre].
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre]

- déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les missions de Maîtrise d'œuvre réalisées dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées au cours des trois derniers exercices ;

- liste des principales références de missions équivalentes achevées dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées réalisées au cours des trois dernières années, indiquant notamment l'objet des travaux, le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- en raison de la présence éventuelle d'amiante dans les revêtements en béton bitumineux et dans le sous-sol, justification de la capacité et/ou de la qualification professionnelle du candidat pour les prestations relatives aux problèmes liés à l'amiante dans le cadre SS3 ;

- éventuels certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation ;

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

- liste détaillée du personnel spécialisé dans les domaines des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Le Maire, Catherine CATONI.

ICN - ANNONCES LEGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au MARDI 16 H 00
pour une parution le samedi en kiosque

al-informateurcorse@orange.fr

ICN - PROCHAINE PARUTION

VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

N° 7102

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

PERMANENCES,

FERMETURE ET OUVERTURE DES SERVICES DIVERS

DONS DE SANG, SERVICES DE GARDE, COLLECTES,

DISTRIBUTIONS HUMANITAIRES

RÉUNIONS, COLLOQUES, MEETINGS

INSCRIPTIONS, RECRUTEMENTS, CONCOURS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES,

CONSEILS MUNICIPAUX,

MESSES, CÉRÉMONIES, TRAVAUX



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, _

JE ME RENDS SUR **www.icn.corsica/publier-une-info**



PASSEZ

VOS ANNONCES

LÉGALES

EN LIGNE

24H SUR 24,

365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/

ANNONCES-LÉGALES

**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**



**ZIAD ANTAR
MERIEM BENNANI
DAVIDE BALULA
CAMILLE BLATRIX
JEREMY DELLER
CHARLES HASCOËT
KAMILYA KUSPANOVA
HANNE LIPPARD
JOÃO ONOFRE
CHARLEMAGNE PALESTINE
PIPILOTTI RIST
CHRISTINE SUN KIM**

**FIN DE
PARTY**

14.05.2025 → 18.10.2025



Da u luni à u sabbatu, da 10 ore à 6 ore di sera
Du lundi au samedi de 10h00 à 18h00
A Citadella, 20250 Corti | +33 (0)4 20 03 95 33
frac@isula.corsica | www.frac.corsica

Les chiffres de la semaine

429

voitures -251 en compétition, 169 en épreuve de régularité, 9 en catégorie «légende»- représentant 34 marques automobiles toujours existantes ou bien disparues sont inscrites pour la 25^e édition du Tour de Corse Historique, du 4 au 11 octobre 2025. Le «rallye aux 10000 virages» mobilisera 400 bénévoles.

26,71

demandeurs pour une offre d'emploi en CDI: selon une étude de la plateforme de recherche d'emplois Jobleads, la Haute-Corse est un des territoires où la concurrence est la plus rude pour décrocher un CDI, avec un ratio de demandeurs par offre nettement supérieur à la moyenne nationale. La Corse-du-Sud présente un ratio de 23,06 demandeurs pour une offre. Les départements où l'accès à un CDI est le plus disputé sont les Pyrénées-Orientales avec un ratio de 38,73; la Seine-Saint-Denis (32,25); le Pas-de-Calais (28,07) et l'Aisne (27,81) immédiatement suivie par la Haute-Corse. À l'inverse, le Rhône se distingue par un ratio favorable de 7,79 demandeurs d'emploi par offre de CDI.

300 000 €

de dotation alloués par la Mission patrimoine pour la restauration de la citadelle de Saint-Florent, site emblématique de la région Corse sélectionné en 2025. Ce financement permettra de lancer trois tranches de travaux (réhabilitation de la poudrière et consolidation des murs d'enceinte, restauration du bâtiment des fours, restauration et réhabilitation de l'artillerie) qui devraient débuter fin 2025 avec une livraison prévue en 2028. La réhabilitation prévoit 2 autres tranches (aménagement de l'esplanade et d'un parc arboré, création d'un théâtre de verdure) financés hors Mission patrimoine.

Économie

Épargne : peu d'intérêt pour l'investissement « responsable »



Le deuxième volet du Baromètre 2025 de l'épargne en France et en régions, réalisé pour la 7^e année consécutive par Ifop pour Altap PROFITS est consacré à la perception de l'investissement responsable en France et au niveau de connaissance financière des Français pour gérer leur épargne. En 2025, seuls 7 % des épargnants ont privilégié des produits plus responsables pour l'environnement et la société, quel que soit leur rendement; un pourcentage en baisse continue depuis 2023. En cause, la faible notoriété auprès du grand public de différents indicateurs relatifs à l'investissement responsable: seuls 26 % des personnes interrogées déclarent en connaître au moins un parmi les quatre présentés, les plus connaisseurs étant les moins de 35 ans, les hommes, les cadres, les catégories aisées. Pour 71 % des répondants n'ayant pas investi dans l'épargne responsables, la principale raison est le manque d'informations. En parallèle, 36 % expriment une forme de défiance à l'égard de ces produits avec 23 % qui craignent d'être victimes de greenwashing, ce soupçon étant plus prégnant chez les moins de 35 ans, les diplômés du supérieur et les cadres. Alors que 19 % disent ne pas être intéressés par l'investissement responsable et que 69 % ne sont pas intéressés, globalement, par les produits de placement, 72 % préféreraient les livrets réglementés, 82 % estiment ne pas avoir les connaissances nécessaires pour investir son argent sur d'autres produits et craignent de perdre de l'argent et 79 % jugent que les placements manquent de transparence. ■ AN

Politique/Municipales 2026

À Bastia, la droite fait sa rentrée

C'est aussi l'heure de la rentrée pour les politiques, sur fond de préparatifs en vue des élections municipales de mars 2026. À Bastia, Sylvain Fanti, candidat DVD malheureux aux municipales 2014 avec 3 % des suffrages, a organisé le 19 septembre un petit cocktail à la citadelle, pour mieux marquer son intention de ravir la municipalité conquise par les nationalistes voilà onze ans. Une centaine de personnes étaient présentes pour ce qu'il décrit comme «la première rentrée de la droite bastiaise depuis quatorze ans». La question de l'union des oppositions bastiaises, toutes obédiences confondues, gauche, droite et nationalistes du PNC (dont la réunion publique en début d'année avait vu la présence de Julien Morganti ou encore de Jean-Sébastien de Casalta) planait sur cette rentrée politique. Pour Sylvain Fanti: «À droite, on ne mettra aucune difficulté à se rassembler, la question est à poser à ceux qui ont une difficulté à le faire. Si les rapprochements ne se font pas, la droite portera sa propre liste et je suis prêt à la porter.» Sylvain Fanti se dit «engagé à reconstituer une offre politique de droite à Bastia. Nos idées et nos valeurs seront présentes aux prochaines élections à Bastia.» Si les oppositions bastiaises n'ont pas encore trouvé d'accord, la porte n'est pour autant pas totalement refermée, l'alliance est jugée possible «dès l'instant que ses valeurs et une méthode seront partagées avec toutes les forces qui expriment le souhait d'alternance à Bastia.» Alors que le temps presse, l'option d'une union de l'opposition, au premier ou au second tour, semble la meilleure option comptable pour remporter la mairie. Dans le camp de la majorité, toujours pas d'annonce officielle non plus. Pierre Savelli, le maire sortant, n'a pas encore fait savoir s'il briguerait ou non un nouveau mandat. Depuis plusieurs mois, les rumeurs quant à la désignation de son remplaçant vont bon train: Gilles Simeoni, Louis Pozzo di Borgo... Il est peu probable que les nationalistes sortent un nouveau nom du chapeau à six mois du scrutin. ■ CG



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...



Musica

Ghjuvan Camellu Pasquali canta cù **cori è stintu**

Di stintu è di cori, dui valori chì difiniscini u ghjuvanu cantadori urighjinariu di San Damianu incù una voci pura, schietta, putenti è paisana, Ghjuvan Camellu Pasquali, chì hà cacciatu pocu fà u so primu dischettu assai aspittatu ch'ellu hà dicisu di chjamà cusì. Un «zitellu» chì hè statu allivatu in u cantu in paghjella, in una famiglia di musicanti è di cantadori, postu chì u so arcimissiu sunava d'organettu, u so missiavu cantava è chì u so babbu, Ivii Pasquali, hà criatu u gruppu Madricale è u famosu associu di a Guardia Corsa Papale. Stu ghjuvanottu chì hà sempri cantatu avia in fondu à ellu stessu stu sognu d'arrighjistrà i so canzoni è di prisintalli à u publicu. Pà ghjunghjaci, hè statu aiutatu da una mansa di parsoni, amichi prima di tuttu, pà certi intimi è di zitellina ch'ellu cunnosce dipoi a scola materna è cù quali hà sempri cantatu, senza cuntà i parenti. Pà citalli, ritruvemu nant'à stu dischettu à Pierre-François Ucciani à u violinu, pà i voci Nicolas Giovannetti, Jean-Paul Pieve, Cédric Albertini, Louis Crispi o ancu Paul Agostini frà altru. À u nivellu di l'autori, Ghjuvan Camellu Pasquali, s'ellu hà pigliatu ancu ellu carta è penna, hà sceltu quantunqua d'inghjiassi di puntelli di a scrittura in lingua corsa com'è Petru Santucci. U cantadori palesa à u so sughjettu ch'ellu ùn ci la faccia micca à chjamallu, parchi u cunsidarava com'è calchissia d'altissimu nivellu. Pigliatu di curaghju hà dicisu di mandalli un missaghju cù una risposta pusitiva à a fini. Inde i più ghjovani, u puetà è impruvvisadori di chjam'è rispondu bunifazincu Ghjuvan Federicu Terrazzoni, ch'ellu cunnosce dipoi anni è anni è cù quali intratteni un'amicizia assai prufonda, hà raghjuntu a squadra. Ci hè statu dinò Marcel Tristani, chì par disgrazia

si n'hè andatu à l'eternu, lascendu à u cantadori un picculu librettu di scritti, o ancu Ghjuvanni Maestrali, un vechju pastori aschese mortu una cinquantina d'anni fà, senza scurdassi sicuramente di u so babbu. Eppo'nant'à st'opara, ci si pò ritruvà ancu piumi femminili, pà purtà amori è dolcezza, incù Josée Olivieri è Letizia Cosimi. Pà ciò chì tocca à i musicisti, a furmazioni hè bella più ristretta, postu chì Ghjuvan Camellu l'hà cumposti da par ellu guasgi tutti, fora di una, criata da Michel Cacciaguerra. *Di stintu è di core*, un bellu imbuleghju, incù timatichi varii chì tenini à cori à l'artista. Si tratta dunqua par asempiu d'amori di sicuru, ma dinò di a storia di a Corsica incù *Guardia Corsa di u Papa* o ancu *Strada di Rapina*. A canzona *Isula* ammenta a Corsica com'è una tarra d'accolta purtata da un populu apartu, ma cù a nicissità pà a ghjenti chì ghjunghji à campacci d'integrassi à a nostra manera d'essa. Òn svilaremu micca tuttu nant'à i dodici tituli chì cumponini issu primu dischettu chì, di più cà una bella prumessa, hè una riescita tamanta à tutti i punti di vista. Ghjuvan Camellu Pasquali, chì ùn avia mai missu un pedi inde u mondu «prufizionali» di a musica, ùn hà nulla à invidia à nimu. D'aostu scorsu, ci hè statu calchi furtunatu chì hà avutu u piacè di sentalu in cuncertu, à l'occasioni di dui raprisintazioni in Balagna, in Belgudè in Urtaca. Òn vi ni feti, ci sarà torna un'ultima occasione di pudè goda una stonda in vivu, cù una sirata maiò chì s'appronta à u Spaziu culturali Carlu Rocchi in Biguglia u 7 di ghjinnaghju di u 2026. L'ultima par disgrazia parchi, vistu u travagliu dumandatu pà l'organizzazioni di un evenimentu, ùn saria più una passione sicondu u cantadori. Un affari chì, cù u so stintu è u so cori, ùn ci la faci à accittà, è u pudemu capiscia. ■

Un annu fà Une rentrée agitée



Septembre 2024 débute avec l'ouverture du procès dit des viols de Mazan devant la cour criminelle du Vaucluse à Avignon, le 2. Une affaire hors norme qui agite la presse depuis déjà plusieurs mois. Jusqu'à fin décembre, 51 hommes seront jugés pour avoir violé Gisèle Pelicot, une septuagénaire sans histoire. Mais ce qui rend ce fait divers aussi innommable qu'effroyable c'est que c'est le mari de la victime, Dominique Pelicot, qui est accusé d'avoir orchestré et filmé les multiples viols subis par son épouse. Le tout à son insu car il avait pris l'habitude de lui administrer un puissant anxiolytique pour la plonger dans un état léthargique avant d'inviter des hommes recrutés sur des sites de rencontres à abuser d'elle. Malgré l'horreur des faits et l'atteinte à sa vie privée et intime, Gisèle Pelicot a choisi de ne pas demander de huis clos pour ce procès très médiatisé dont la chronique aura un retentissement dans le monde entier. De victime, elle devient rapidement un symbole de courage et de résilience. Dans un tout autre domaine, le nouveau recteur de l'Académie de Corse, Rémi-François Paolini, fait sa première rentrée des classes. Alors que de nombreuses réformes avaient été annoncées pour cette nouvelle année, il exprime pour sa part sa volonté de faire du bilinguisme une de ses priorités. En matière environnementale, on apprend qu'un nid de frelons asiatiques a été découvert à Bastelicaccia. C'est la première fois que la présence de cet insecte très dangereux pour les abeilles dont il se nourrit est détectée sur l'île. L'inquiétude est de mise chez les apiculteurs. Environnement toujours, dans un rapport publié le 19, le réseau Action Climat France alerte sur les conséquences que le changement climatique pourrait avoir sur l'île. Il pointe une hausse des températures qui devrait s'accélérer et pourrait atteindre +1,4 à +1,9 °C dès 2050, soumettant la Corse «à un climat qui ressemble à celui de Tu-

nis aujourd'hui». Pis, dès la fin du siècle, cette hausse pourrait atteindre + 4 °C et même plus en montagne. De quoi amener des épisodes de fortes chaleur de plus en plus nombreux et intenses. Et avoir des conséquences «désastreuses» sur les écosystèmes, alimenter le risque de feu de forêt - qui devrait être multiplié par trois d'ici la fin du siècle -, mais aussi accentuer les phénomènes de submersion marine et d'érosion des sols. Autre mauvaise nouvelle, un avis de tempête est lancé sur la desserte de la Corse. Le 26, lors de la première session de l'Assemblée de Corse après la coupure estivale, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, affiche d'importantes inquiétudes quant à l'avenir des contrats de délégation de service public dans les domaines maritimes et aériens. Alors que l'enveloppe de dotation de continuité territoriale est figée depuis 2009 malgré l'inflation, la Collectivité de Corse a comme chaque année demandé une rallonge supplémentaire de 50 millions d'euros à l'État. Or, en raison des difficultés budgétaires, le président de l'Exécutif craint un refus de Paris qui mettrait en péril la poursuite des contrats avec les compagnies délégataires de service public. Et des milliers d'emplois chez Air Corsica, Air France, Corsica Linea et La Méri-dionale par la même occasion. De plus, le STC La Méridionale s'inquiète pour sa part de l'arrêt de la ligne entre l'Île-Rousse et Toulon annoncé par la compagnie. De quoi marquer le début d'un nouveau conflit entre la direction et le syndicat qui appelle à la grève à partir de début octobre refusant de voir le navire qui a effectué cette liaison au cours des derniers mois être ré-affecté sur la ligne Marseille-Tanger. En politique, le 5, la France a enfin un nouveau Premier ministre. Après quasiment deux mois d'attente, Emmanuel Macron a en effet nommé Michel Barnier. Homme d'expérience, cet ancien commissaire européen marqué à droite a la lourde tâche

de tenter de composer avec une Assemblée nationale éclatée. Une décision qui provoque l'ire du Nouveau Front Populaire qui avait désigné sa propre candidate pour Matignon en la personne de Lucie Castets. Prudent, Michel Barnier prend le temps de la réflexion et multiplie les consultations avant d'annoncer le 22 la composition de son gouvernement, qui rassemble des personnalités issues de la droite et du centre. Laurent Marcangeli, ex-maire d'Ajaccio et député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud, pourtant annoncé comme ministrable, n'y figure pas. Mais un autre Corse, Marc Ferracci, rejoint le ministère de l'Industrie. Pendant ce temps, dans l'île on s'interroge sur le devenir du processus d'autonomie. Et puis, plusieurs évolutions marquantes sont enregistrées en Corse lors de cette rentrée. À commencer par l'ouverture, le 10, du premier centre de procréation assistée de l'île à l'hôpital de Bastia. Puis une unité pédiatrique enfance en danger est inaugurée à l'hôpital d'Ajaccio le 25 pour permettre une prise en charge soignante spécifique et un meilleur accompagnement des enfants victimes de violences ou maltraitements. Enfin, une page de la grande distribution sur l'île se tourne avec le passage sous l'enseigne Auchan des 18 points de ventes Casino de l'île le 30. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

Le scénario se répète. Pour la 3^e fois en quelques mois, Emmanuel Macron a nommé un nouveau Premier ministre le 9 septembre 2025 en la personne de Sébastien Lecornu. Après que François Bayrou ait échoué à obtenir un vote de confiance à l'Assemblée nationale, le nouveau locataire de Matignon doit à son tour s'astreindre à tenter de trouver des points d'accord dans une France plus que jamais divisée. ■



EXPOSITION Milelli

Peintre et photographe, Max Ristori vit à Ajaccio, une ville dont il observe les mutations, interrogeant notamment les rapports entre l'humain et son environnement qu'il soit naturel ou architectural. Il a ainsi réalisé une série d'œuvres sur le Quartier des Étrangers, dont deux toiles acquises par le Fonds régional d'art contemporain ont été exposées au Palais Fesch dans le cadre de l'exposition Naturel pas Naturel en 2018; travaillé sur les frontières perceptibles ou non entre les zones urbaines et leurs périphéries ou encore documenté en photo la mise en place d'escaliers de croisières. Cette fois, il a choisi de travailler sur le domaine des Milelli, ancienne villégiature de la famille Bonaparte, et désormais propriété de la Ville d'Ajaccio, qui abrite une oliveraie séculaire. Il présente

une série de prises de vues, en cadrage serré, des troncs d'oliviers, marqués par le temps, les aléas climatiques, les tailles successives. L'approche en noir et blanc met en valeur la texture de l'écorce, ses nuances et les détails des surfaces, parfois ornées de mousses et de lichens. En exploitant la lumière qui filtre à travers le feuillage pour créer des jeux d'ombres et de lumières, il donne à voir des sculptures naturelles qui parlent à la fois de souffrance et de résilience.

Jusqu'au 16 octobre 2025. Espace Diamant, Ajaccio. 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



FESTIVALS Isulimondi

Depuis sa création voilà trois ans, Isulimondi propose chaque année de faire dialoguer les cultures insulaires. Après l'Islande et le Japon, cette édition 2025 met à l'honneur les îles portugaises - Madère, les Açores, et le Cap-Vert. Dans le domaine littéraire, c'est l'évocation de trois auteurs, José Saramago, Raul Brandão et Vitorino Nemésio. Côté arts graphiques, trois expositions sont présentées dans les cellules du Lazaret avec les photographies de Viviane Lièvre (*Cap-Vert, Voyage musical*) et de Dominique Robelin (*Les Femmes du sable*); les peintures d'Alexandra Pozzo di Borgo (*Paysages et Thébaïdes*); et les gravures de Camille Pozzo di Borgo (*L'Herbier marin*). Au chapitre de la musique, le festival reçoit Radio Mindelo, groupe de musiciens qui met à l'honneur les musiques du Cap Vert, et organise le 26 une journée d'hommage à Michel Giacometti, ethnomusicologue corse qui a consacré sa vie à la sauvegarde du patrimoine musical portugais, tandis que la soirée du 28, organisée avec les associations portugaises d'Ajaccio sera consacrée aux chants et danses traditionnels du Portugal. Lors d'une conférence en musique, l'ethnologue Jean-Yves Loude évoquera ses explorations dans les dix îles volcaniques du Cap Vert. Michel Chandeigne, spécialiste des pays lusophones et de l'histoire des grandes découvertes, présentera la végétation foisonnante des îles atlantiques. Teresa Garcia Fernandes, spécialiste du cinéma portugais, sera également présente pour évoquer les liens entre cinéma, mémoire et territoires. Il sera également question des réalités politiques des espaces insulaires (Madère et les Açores sont autonomes depuis 1976, le Cap-Vert est indépendant depuis 1975, la Corse attend toujours un statut d'autonomie), à l'occasion d'une table ronde, le 27 à 18 h 30. La rencontre entre les îles sera aussi d'ordre gastronomique avec un dîner le 27 (sur réservation) qui associe beignets de poisson, aziminu préparée par les pêcheurs d'Ajaccio et pastéis de nata autour d'un verre de vinho verde. Le festival est également l'occasion, pour les enfants comme les adultes, de prendre part à des ateliers: vannerie, tissage, cyanotypes inspirés des azulejos, écriture, créations d'ex-votos à partir de déchets plastiques, chants et percussions. Enfin, une sélection de onze films (documentaires, fictions) sera projetée les 27 et 28 au cinéma L'Ellipse puis les 29 et 30 au cinéma Le Lætitia.

Jusqu'au 30 septembre 2025. Lazaret Ollandini, Ajaccio. 06 11 09 83 72 & isulimondi.com

Bastia si mette à l'ora catalana

En 1988, dans le but de faire connaître la culture populaire de Catalogne à travers l'Europe, naissait le Festival international de la sardane, dont la première édition fut organisée à Amsterdam. Par la suite, d'autres aspects de la tradition catalane intégrèrent la programmation. En 2012, l'événement était rebaptisé Aplec Internacional. Chaque édition, accueillie par une ville européenne, réunit un grand nombre de participants issus de divers domaines de la culture populaire. Le festival est organisé par l'association pour la diffusion du folklore catalan (Adifolk) avec le soutien et la collaboration de la Generalitat de Catalunya et des conseils provinciaux de Barcelone, Tarragone, Lleida et Girona. Après Toulouse, Bruxelles, Alghero, Copenhague, Florence, Cracovie, c'est au tour de Bastia d'accueillir la 37^e édition de l'Aplec Internacional, dans le cadre d'un partenariat avec l'Adifolk, l'association Corsica-Catalunya et la Collectivité de Corse. Accueillis par les confréries de la ville, des groupes musicaux corses et l'association Corsica-morra, plus de 500 artistes catalans participent à cet événement qui mêle spectacles de rue, expositions, musiques, chants, parades, danses, jeux traditionnels et démonstrations.

Du 26 au 28 septembre 2025. Dans tout Bastia. www.agenda.bastia.corsica/agenda/aplec-internacional-37eme-edition/



carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

Les juifs, la femme et le rire des enfants



On tombe sur de drôles d'histoires quand on lit trop les journaux. De tristes histoires, plutôt, qui n'ont souvent rien à voir les unes avec les autres. Tenez, celle-ci : selon un sondage réalisé par l'Ifop pour le Crif [Conseil représentatif des institutions juives de France], 31 % des 18-24 ans [contre 19 % dans l'ensemble de la population] pensent qu'il est «justifié» de «s'en prendre à des Français juifs en raison de leur soutien réel ou supposé au gouvernement israélien». Réel ou supposé : la réalité n'existe plus. Mais qu'importe que l'on soit favorable ou non à la reconnaissance de l'État palestinien : on ne s'en prend pas à quelqu'un en raison de sa naissance ou de ses opinions.

À l'Université de la Sorbonne, un étudiant a lancé dans un groupe WhatsApp la question suivante : «Pour ou contre les Juifs?», comme on est pour ou contre la retraite à 64 ans ou la présence de haricots verts dans la salade niçoise. Quelques jours plus tard, toujours à la Sorbonne, modèle de l'excellente française [dit-on] des étudiants ont été «tej» [jetés] d'un groupe sur Instagram en raison de la consonance de leur nom. «On ne veut pas de vous ici» a lancé une étudiante en brandissant un antisémitisme qui avait tout de l'antisémitisme. La justice a été saisie.

En Allemagne, comme en écho : à Flensburg, dans le nord du pays, un commerçant a placardé une affiche : «Juifs interdits de séjour ici. Rien de personnel. Pas d'antisémitisme. Je ne vous supporte pas, c'est tout.» La police s'est déplacée pour

retirer l'affichette. Le commerçant en a mis une similaire à l'intérieur de sa boutique. Il est urgent de revoir *Le dictateur*, de Charlie Chaplin.

«PREUVES SCIENTIFIQUES»

Aux États-Unis, Brigitte et Emmanuel Macron ont déposé une plainte en diffamation contre la blogueuse Candace Owens, qui répète depuis des mois que Brigitte Macron est une transgenre, née homme et devenue femme. La loi américaine s'appliquant, c'est à l'épouse du président de la République d'apporter la preuve qu'elle est bien une femme. Son avocat a donc précisé que des photographies, des témoignages mais aussi des «preuves scientifiques» seraient présentées devant la justice.

Proche du vice-président américain JD Vance, des milieux d'extrême-droite européens et de la sphère pro-Poutine, Candace Owens sait probablement que Brigitte Macron est une femme. Son but est donc de nuire en relayant ce qu'on n'ose qualifier d'information à ses millions de fans [plus de 7 millions d'abonnés à son compte sur le réseau social X]. Michelle Obama, épouse de l'ancien président américain, avait subi la même accusation.

Brigitte Macron devait-elle réagir ? Il n'y a que des mauvaises réponses : si elle ne dit rien, ses détracteurs assureront que son silence est un aveu. Si elle réagit, ils diront qu'il n'y a que la vérité qui blesse. Puis ils prétendront que les preuves apportées sont truquées. Dans ce monde des «conspis», il y a longtemps que les faits n'ont plus d'importance.

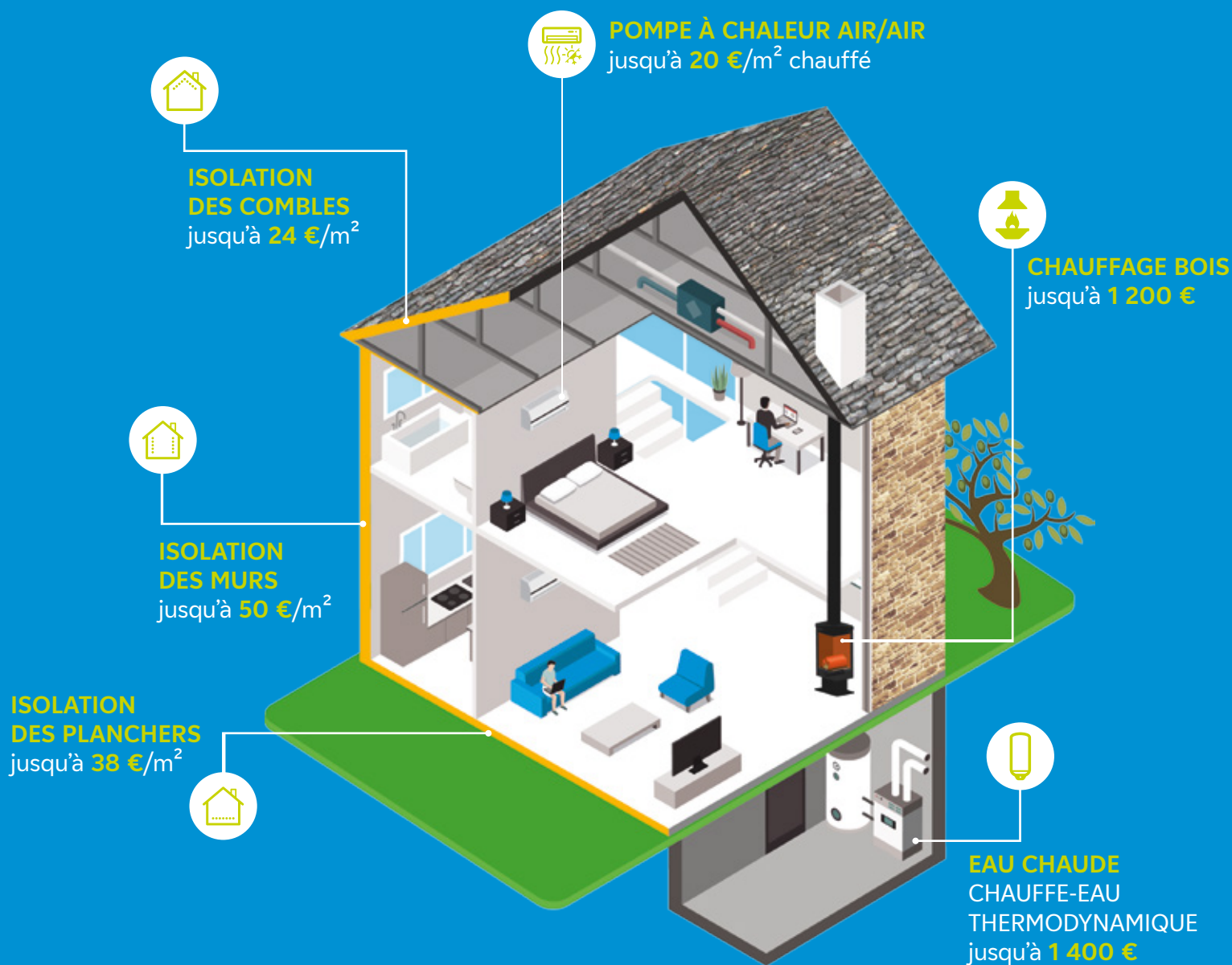
SILENCE, LES ENFANTS !

Cette triste histoire, enfin : le tribunal judiciaire de Versailles a tranché à la suite d'une plainte de cinq riverains de l'école «Les rayons de soleil», rue de la Muette à Maisons-Laffitte, au nord-ouest de Paris, qui se plaignaient de «nuisances sonores et visuelles». Les enfants de l'école n'ont plus le droit de jouer dans leur cour extérieure de récréation principale, en raison de l'existence d'un cahier des charges de 1834 qui interdit dans cette partie de la ville toute activité pouvant «nuire soit par le bruit, soit par l'odeur». L'école a fait appel.

Engagée depuis deux ans, cette procédure vient de l'accusation, accrochez-vous, que «le bruit perturbe gravement la possibilité, pour certains d'exercer leur activité en télétravail» et qu'il «prive d'autres de la jouissance paisible de leur retraite après une vie entière de labeur».

Il existerait donc un droit à télétravailler tranquille et à vivre sa retraite sans le rire des enfants. Les révolutionnaires de 1789 n'y avaient pas pensé.

Il est écrit dans la Bible «malheur à la Ville dont le Prince est un enfant». Mais non : malheur à la ville qui n'aime pas les enfants, au pays qui cède à la mode «no kids» des restaurants, hôtels, transports ou lieux de vacances. Mais que les riverains de la rue de la Muette à Maisons-Laffitte se réjouissent : au train où va la natalité, il n'y aura bientôt plus besoin d'écoles. Ils pourront alors se plaindre qu'il n'y ait plus personne pour financer leur retraite devenue silencieuse. ■



**agir
PLUS**

**FAIRE DES ÉCONOMIES,
C'EST FACILE...**

**FAITES APPEL À UN INSTALLATEUR
PARTENAIRE AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
**RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.